



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 05 juin 2023

2023 – 080	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 30/05/2023
	Date d'affichage : 30/05/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 05 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, LAHONTAN, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. CONSTANTIN a donné procuration à M. LABAT

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Secrétaire de séance : **Mme LAGRASSE Marie-Laure***

OBJET :

**CREATION DE 4 POSTES SAISONNIERS D'ADJOINTS TECHNIQUES
TERRITORIAUX - ANNEE 2023**

M. le Maire rappelle que les services techniques « bâtiment – voirie – espaces verts » font face chaque année à un surcroît de travail lié aux animations estivales entre la mi-juin et la mi-septembre et qu'il est nécessaire de renforcer les équipes en place par des saisonniers, en créant des emplois non permanents à temps complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C, pour la période du 01 juillet au 31 août 2023.

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 332-23 2°,

VU le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



DECIDE la création 4 emplois non permanents à temps complet technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service technique :

- 2 CDD pour la période du 01 au 31 juillet 2023
- 2 CDD pour la période du 01 au 31 août 2023

PRECISE que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions de : entretien des espaces-verts (taille, tonte, ...), nettoyage des voies, des espaces et locaux publics, contrôle de l'état de propreté des espaces publics et aide à la préparation des diverses manifestations.

PRECISE que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint technique Territorial, emploi de catégorie hiérarchique C.

PRECISE que les recrutements des agents se feront par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée maximum de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

DIT que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 juin 2023**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230605 – DE2023080
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).